



LA FRANÇAISE

La Française Trésorerie ISR - Part E - FR0011006360

Ce FCP est géré par La Française Asset Management,
société du Groupe La Française

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds de classification « monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) et à caractère standard » est de rechercher les opportunités de marché sur des maturités à court terme, dans le but d'offrir une performance égale à l'€STR capitalisé, après déduction des frais de gestion en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence : €STR capitalisé. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion.

Le processus d'investissement du Fonds combine une analyse extra-financière ainsi qu'une analyse financière (qualitative et quantitative). En ce qui concerne l'analyse extra-financière des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, elle est effectuée par « LF Sustainable Investment Research » qui a développé un modèle ESG propriétaire et qui nous permet d'avoir une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators). A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, ...
- Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...
- Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...

À la fin du processus de notation, chaque émetteur se voit attribuer une note de zéro (la pire) à 10 (la meilleure). Cette note est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers. Certains émetteurs sont automatiquement écartés, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française et sont ensuite écartés 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert. L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG dans laquelle le Fonds ne peut investir. Le comité de notation interne MMF a pour but de valider les différentes analyses dont l'analyse extra-financière sur la base des éléments transmis par notre centre de recherche et donc de valider la qualité de l'émetteur dans le cadre d'un investissement monétaire. La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille. La méthodologie qui a été retenue par notre société de gestion sur la prise en comptes de critères extra-financiers peut présenter deux principales limites :

- les OPCVM sous-jacents gérés par d'autres sociétés de gestion et dans lesquels le Fonds investit peuvent avoir des approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes des nôtres pouvant entraîner des écarts dans le choix des émetteurs ;
- les analyses réalisées par notre centre de recherche sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

Le Fonds limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximale inférieure ou égale à 2 ans s'agissant d'instruments à taux variables ou révisables et d'une maturité maximale de 397 jours pour les instruments à taux fixe. Pour les instruments financiers à taux variables ou révisables, la référence doit se faire sur la base d'un taux ou d'un

indice du marché monétaire. Le portefeuille est constitué à hauteur minimum de 75% d'obligations européennes à taux fixe, à taux variable ou révisable, de bons du Trésor, titres de créances négociables à court terme ou moyen terme et accessoirement de liquidités. Le Fonds pourra également investir dans des obligations vertes. La part d'obligations vertes dans le Fonds n'est pas bornée aujourd'hui car elle dépendra de l'évolution du marché et de la taille du gisement. A ce titre, cette part peut représenter jusqu'à 10% du Fonds. Ces obligations vertes devront à la fois respecter les quatre grands principes clés des « green bond principles » à savoir : l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting. Enfin, les émetteurs de ces obligations devront passer positivement l'analyse extra-financière, l'analyse financière qualitative ainsi que l'analyse financière quantitative. Le portefeuille sera investi dans des signatures supérieures ou égales à A-2 ou P2, (selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's) ou jugées équivalentes selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes. Elle effectuera sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers, afin de décider de les céder ou les conserver. Le portefeuille pourra détenir des instruments financiers du marché monétaire émis ou garantis par une autorité locale, régionale ou centrale d'un État membre, la Banque centrale d'un État membre, la Banque Centrale Européenne, l'Union européenne ou la Banque Européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen d'investissement, les émetteurs supranationaux et publics européens (garantie explicite ou implicite de l'État où est domicilié l'émetteur public), les Banques Centrales Nationales. La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 0,5. Le fonds pourra investir dans la limite de de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires. Le fonds pourra faire des pensions livrées (cessions et acquisitions de titres). Ces opérations, limitées à la réalisation de l'objectif de gestion, permettront de gérer la liquidité. Le résident français ou de l'un des pays de la zone euro n'est pas exposé au risque de change. Le fonds utilisera des instruments financiers à terme ou conditionnels à sous-jacent taux, change ou indices représentatifs de l'une de ces catégories dans un but de couverture des risques de taux et de change. Il pourra s'agir de futures, forwards, options, swaps sur indices de taux et de change. Ces opérations sont réalisées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

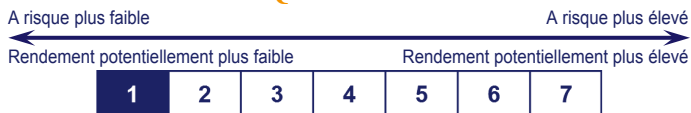
Durée de placement recommandée : > 3 mois et < 6 mois

Modalités de rachat :

Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 12h00 et sont réalisées sur la base de la dernière valeur liquidative connue, avec règlement en J.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 1 reflète des investissements ou techniques d'investissements, dans des titres du secteur public ou privé, sur des marchés soumis à des variations de très faibles amplitudes dans des conditions normales. Ces variations peuvent engendrer des baisses de valeurs liquidatives et cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Cette catégorie de risque n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements.

Risque de crédit : Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0,12 % (*)

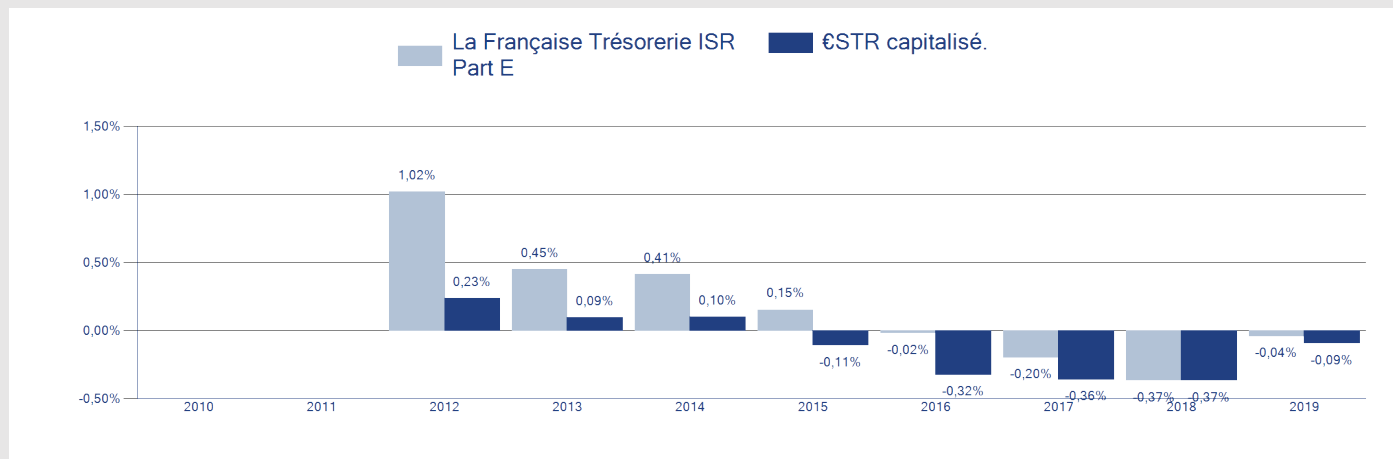
(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/09/2019 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 28 et 29 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



A compter du 31 décembre 2021, l'indice de référence sera l'€STR Capitalisé en lieu et place de l'EONIA Capitalisé

FCP créé le : 07/02/2003

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts E, T C, R, B, I : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Autres catégories de parts : T C, R, B, I

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022